



## DÉTAILLANT SPÉCIALISÉ EN PRODUITS BIOLOGIQUES

### NATURE DU TRAVAIL

Le détaillant spécialisé en produits biologiques est en contact permanent avec la clientèle qu'il conseille et oriente tout au long de son parcours d'achat. Il se distingue par sa connaissance précise des produits qu'il commercialise.

Ce métier est avant tout un état d'esprit : Le détaillant spécialisé en produits Biologiques possède des valeurs et une éthique qui l'amène à aborder la distribution sous l'angle de l'équité avec la juste rémunération pour l'agriculteur et le transformateur, la protection de la biodiversité et de l'environnement, la santé et le bien-être animal.

Il sélectionne avec soin les produits auprès des fournisseurs, en privilégiant le local quand cela est possible dans le respect de la réglementation AB. Il achemine, stocke et met en place les produits en rayon dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et d'information au consommateur.

Il accueille, conseille et fidélise sa clientèle grâce à sa bonne connaissance des produits et de leurs spécificités, de leur origine géographique, des techniques de production, des valeurs nutritionnelles et de manière plus générale de la filière des produits biologiques.

Il a aussi une mission de gestion, de comptabilité et de ressources humaines pour faire fonctionner le magasin au quotidien.

### COMPÉTENCES REQUISES

Goût du contact, organisation, disponibilité, imagination, écoute et passion pour la bio sont des compétences indispensables pour exercer ce métier.

### LIEUX D'EXERCICE

La majorité des détaillants en produits biologiques travaille dans des magasins ayant une surface moyenne de 300 m<sup>2</sup> avec au minimum 2/3 salariés.

### STATUTS et CARRIÈRE

Selon les cas de figure après quelques années d'expérience un salarié spécialiste en produits Biologiques peut décider d'ouvrir son propre magasin ou gravir les échelons afin de devenir

cadre ou responsable de magasin. En effet avec une croissance de l'ordre de 20% par an le marché de la bio est en plein développement et des opportunités peuvent être saisies.

## **SALAIRE**

Un salarié qui débute dans un commerce de distribution spécialisée de produits biologiques est rémunéré à partir de 1 510,59 € bruts.

## **ACCÈS AU METIER**

Même si aucune formation de base n'est obligatoire il est conseillé de se former tout au long de sa carrière afin de répondre aux demandes de conseils de la clientèle. Pour ceux ou celles qui seraient tenté(é)s par cette carrière plusieurs possibilités de formations s'offrent à vous :

### **Niveau V :**

- CAP EVS (Employé(e) de vente spécialisé option produits alimentaires)
- CAP ECMS (Employé de commerce multi-spécialités)

### **Niveau IV :**

- Bac Pro Commerce

### **CQP :**

- Vendeur-Conseil en produits Biologiques

### **Formation continue :**

- Découvrir la Bio
- Connaissances produits
- Formations transverses

## **LIENS UTILES**

**Premier Syndicat National des magasins spécialisés en produits bio, diététiques et compléments alimentaires**

- [www.synadisbio.com](http://www.synadisbio.com)
- [www.ifcas.fr](http://www.ifcas.fr)
- [www.saveurscommerce.fr](http://www.saveurscommerce.fr)